



PANNESSIERES

Une ruralité harmonieuse

BULLETIN N° 26

JUILLET 2021



Page 4 : Comparer c'est se conforter



Page 6 : Construire, c'est accueillir



Page 8 : Respecter les horaires,
c'est assurer la convivialité



Horaires Ouverture de la Mairie

Mercredi de 14 H 15 à 18 H 15

Jeudi de 9 H 15 à 12 H 15

Vendredi de 10 H 00 à 12 H 00 et 14 H 30 à 19 H 00

SOMMAIRE

- ◆ Page 2 : Mot du Maire
- ◆ Page 3 : Associations
- ◆ Page 4 5 : Budget
- ◆ Page 6 7 8 : Nouveau quartier
- ◆ Page 9 : Tracteur - Divers
- ◆ Page 10 11 : Travaux
- ◆ Page 12 : Noël – Etat Civil

Le Mot du MAIRE

Dans nos précédentes éditions, la pression de l'épidémie de COVID pesait en lourde chape, perturbant les moindres actes de notre vie de tous les jours. Il semble aujourd'hui, après des mois de précautions multiples, de couvre-feu et de confinement, que le ciel se découvre peu à peu. Un retour à la vie « normale » se profile pour les jours ou les mois qui viennent, avec un bel été pour retrouver vitalité et moral. Retour des beaux jours, retour à la pleine santé pour les malades qui ont éprouvé les méfaits du virus, retour des rencontres familiales ou amicales, retour des autres après l'isolement, l'enfermement et le repli sur soi imposés par l'épidémie et par les mesures gouvernementales. Encore un 8 mai sans cérémonie digne de ce nom, mais un 12 mai aux terrasses des cafés ... Mais la vie sera-t-elle « normale » après ? L'épidémie a joué le rôle de révélateur de notre société, de notre prétendue puissance et du pouvoir de la communication sous toutes ses formes. La covid laissera des traces, plus fortes encore pour ceux qui l'ont subie dans leur corps ou leur cœur. Nous en souviendrons-nous ?

A Pannessières, malgré tout, la vie a continué. Très bien secondé par son nouveau stagiaire, Benoit continue d'entretenir notre village. Le Conseil a pu travailler, répondre aux problèmes courants et préparer l'avenir en proposant et décidant de nombreux projets : réfection terminée de la toiture de la remise, chantier en juillet pour celle du clocher, réfection de voirie en direction de Chille, avance dans le dossier du lotissement, remise à jour des données concernant le cimetière et l'éclairage public ... Tous ces sujets ont fait l'objet de l'attention du Conseil et ont trouvé un début de réalisation.

Si les travaux de réfection engagés sur nos bâtiments vont redonner un visage plus agréable à notre village, l'achat de la maison Mouillard et la mise en place du nouveau quartier auront, je le souhaite, un impact positif sur la vie de la commune : nouveaux habitants, nouvelles idées, nouvelle jeunesse. Le site même de ce quartier, au cœur du village, devrait favoriser les échanges et l'intégration des nouveaux venus.

L'achat de la carte jeune, habituellement offerte contre remerciements aux enfants de Pannessières, n'a pas été reconduit cette année. Quelques exemplaires de l'année dernière sont encore en mairie ... De plus, du fait de l'épidémie, l'utilisation de cette carte a été très souvent restreinte, sans qu'il soit question pour autant qu'elle soit remboursée. Nous attendrons donc une situation plus apaisée pour renouveler l'opération.

Les élections départementales et régionales jumelées ont posé quelques soucis d'organisation : deux scrutins, deux urnes, deux salles, deux équipes pour tenir les listes et pour effectuer le dépouillement. Je veux ici remercier chaleureusement les volontaires qui sont venus assister les membres du Conseil, notamment lors du premier tour, et ce malgré les tracasseries imposées par les mesures sanitaires. Le taux de participation a été de $v\%$, et Pannessières peut s'enorgueillir d'être une commune parmi les plus attachées au droit de vote et au sens de la citoyenneté.

Et puis la gifle ... En pleine période électorale, un an avant les présidentielles ... Plus que des réponses à ce geste, des questions. Mais sûrement un signe de déliquescence de notre système démocratique : Incompris ? Mal assumé ? Mal exercé ? En tous cas un geste là encore largement communiqué et commenté

...

Je vous souhaite à tous un bel été qui efface un peu les gelées du printemps et permette à chacun de retrouver espoir et bonheur de vivre.

Mr MONNET Maurice

LA CHASSE

Une petite entreprise qui ne connaît pas la crise !

L'assemblée générale des chasseurs s'est tenue le samedi 29 Mai à la cabane de chasse de Pannessières

Après avoir fait un bilan contrasté du fait de toutes les restrictions liées à la période de confinement et des mesures sanitaires de la saison 2020/2021, le président annonce les projets pour la saison suivante.

En effet, même si l'activité cynégétique s'est poursuivie durant la pandémie, il a fallu une autorisation préfectorale permettant l'action de régularisation pour motif de sécurité publique. Les conditions étaient particulières, avec notamment des précautions sanitaires liées au covid : distanciation, fermeture des cabanes, masque obligatoire lors de rassemblement, attestations pour tout déplacement, respect du couvre-feu ...

Durant une battue du mois de Novembre, un contrôle du maintien de ces mesures a été opéré par les gardes fédéraux de l'OFB office français de la biodiversité (fusion entre l'ONCFS office national de la chasse et de la faune sauvage et l'AFB agence française de la biodiversité) sans qu'aucune infraction ne soit relevée.

Le président fait ensuite le bilan des prélèvements durant la saison à savoir l'observation d'une très bonne population de lièvres sur le territoire, avec six prélèvements sur six attributions. (Merci à François) Trois chevreuils prélevés sur cinq attributions, un prélèvement minimum à cause d'une hausse remarquée des collisions avec des véhicules routiers.

Un sanglier a été heurté par une voiture. Les chasseurs avisés de l'accident ont constaté la gravité des blessures et mis fin à ses souffrances.

Le trésorier expose un budget sain avec une trésorerie positive pour démarrer la prochaine saison.

Si la demande des plans de chasse reste identique pour la saison prochaine, nous avons une agréable surprise avec l'augmentation des adhésions à notre petite société de chasse. Trois nouveaux permis et quatre demandes de membre admis (chasseurs ne possédant pas le droit de chasse sur la commune ayant fait une demande réglementaire) viennent compléter notre équipe à Pannessières ce qui porte à dix-huit le nombre des sociétaires au sein de l'ACCA. Viendront s'ajouter des chasseurs de l'ACCA Lavigny car l'entente entre les deux sociétés a été renouvelée. Ce sont sans doute les conséquences d'une gestion équilibrée par la nouvelle équipe du conseil d'administration mis en place l'année dernière. Des projets d'entretien du local de chasse et du territoire se feront pendant les corvées mise en place cet été.

Souhaitons une belle saison 2021/2022 à cette petite association, qui reste active.

Gaël Monneret

LA PANNESSIEROISE

Bonjour à tous,

L'association <<La Pannessieroise >> existe toujours mais la pandémie nous a contraint à suspendre toutes les activités. C'est avec beaucoup d'espoir que nous vous donnons rendez-vous à la rentrée pour repartir du bon pied.

En attendant, le vendredi soir à partir de 18h30, nous pouvons nous retrouver à l'aire de jeux pour une partie de pétanque, du volley. ou tout simplement échanger quelques mots.

Les membres et son président souhaitent à tous de très bonnes vacances.

A noter que l'assemblée générale se tiendra fin septembre.

À bientôt ...

Christophe MARION

BUDGET

Le budget 2021, à l'image des budgets des années précédentes, se trouve toujours confronté aux mêmes difficultés : des recettes en baisse, notamment du côté des dotations de l'état, des frais financiers encore importants malgré la baisse de la dette, des dépenses que l'on ne peut plus guère compresser, des dépenses inattendues, notamment le remplacement du tracteur.

Le document ci-contre montre la répartition des recettes et des dépenses, aussi bien en fonctionnement qu'en investissement. Si rien de particulier n'apparaît en fonctionnement, sinon notre volonté de réduire autant que possible les dépenses, en revanche l'investissement présente quelques particularités. Les différents travaux, l'achat du tracteur et le projet de lotissement entraînent des frais que le budget communal ne peut absorber sans recourir aux subventions et à l'emprunt. C'est ce qui explique l'importance des sommes attribuées à ce volet investissements.

Tableau des comparaisons.

Pour mieux situer les finances de Pannessières, il est utile de comparer nos données budgétaires avec celles des communes situées dans la même strate (communes rurales de population équivalente). Chaque année, les Finances Publiques font paraître un document qui précise notre situation financière. Vous en trouverez ici quelques extraits les plus significatifs à partir des données de **l'année 2020**.

	Montant en €	Montant en € par habitant			
		Commune	Département	Région	Nation
Recettes fonctionnement	233 478	472	646	680	762
Dont impôts locaux	106 338	215	238	231	269
Charges de fonctionnement	148 328	300	493	539	606
Dont charges de personnel	57 671	117	138	162	212
Dont charges externes	35 820	72	188	184	191
Capacité Autofinancement brute	89 794	181	169	153	167
Résultat investissement	56 513	114	195	184	181
Remboursement de la dette	36 380	73	66	68	75

La lecture du tableau permet de montrer à la fois la faiblesse de nos revenus comparés à ceux des communes de même importance, mais également la modération de nos dépenses. Notre capacité à investir pourtant correcte au regard de notre CAF brute est amoindrie du fait de notre dette.

La hausse des impôts.

Cette année, nous avons dû augmenter les impôts locaux en utilisant le seul levier sur lequel les communes ont encore la main depuis la suppression progressive de la taxe d'habitation, à savoir le foncier bâti. Cette hausse amortira en partie la baisse continue de la dotation de l'état et celle de l'attribution de compensation versée par ECLA qui diminue au fur et à mesure que des travaux de voirie sont effectués. Cette hausse apportera environ 5000 € à la commune, 10 € par habitant, la valeur d'un paquet de cigarettes.

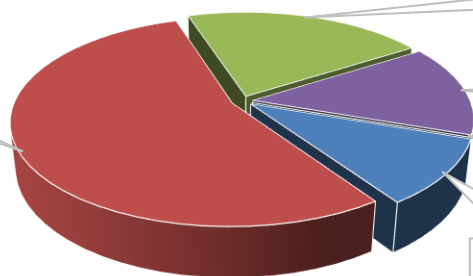
En 2014, la commune recevait de l'état 22 500 € de plus qu'en 2021, une somme qui n'a pas été compensée par une modification des impôts locaux.

2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021
51 891	46 734	41 470	36 946	35 241	33 533	31 427	29 400

BUDGET PRIMITIF 2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT : 217 195 € Annuelles

Impôts et taxes
118 500,00 €
55%



Dotations
45 600,00 €
21%

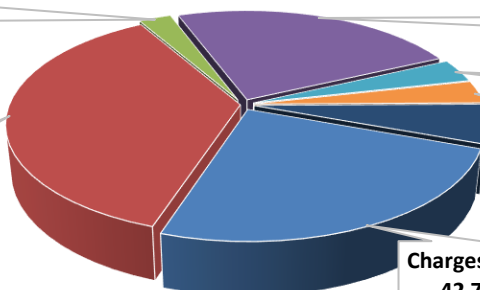
Revenus des immeubles
31 000,00 €
14%

Produits exceptionnels
15,00 €
0%

Produits des services
22 080,00 €
10%

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT : 174 282 € Annuelles

Opérations d'ordre
4 644,00 €
3%



Charges élus + écoles
41 272,00 € 24%

Charges financières
6 000,00 € 3%

Atténuation de produits
5 800,00 € 3%

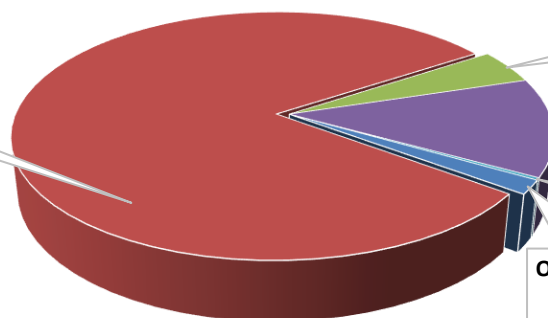
Dépenses imprévues
10 000,00 € 6%

Charges de personnel
63 810,00 €
37%

Charges générales
42 756,00 €
24%

RECETTES INVESTISSEMENT : 257 222,04 €

FCTVA + virement fonct
207 222,00 €
81%



Subventions
11 600,00 €
4%

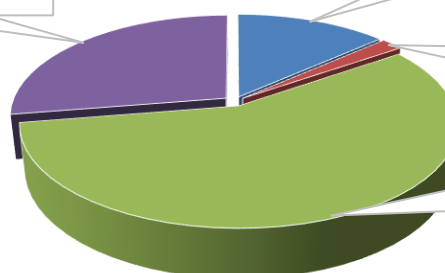
Emprunts
33 000,00 €
13%

Taxes aménagement
756,00 €
0%

Opérations d'ordre
4 644,00 €
2%

DEPENSES INVESTISSEMENT : 257 222,04 €

Solde d'exécution reporté
70 922,00 €
28%



Remboursement emprunts
34 500,00 €
13%

Immobilisations incorporelles
5 000,00 €
2%

Immobilisations corporelles
146 800,00 €
57%

NOUVEAU QUARTIER



Après de longues années pendant lesquelles la construction de maisons neuves à Pannessières a été très limitée du fait du manque de terrains, la commune va pouvoir offrir quelques parcelles au cœur du village.

Il lui aura fallu une mandature pour parvenir au terme d'une longue démarche notariale et acquérir enfin l'ensemble des « terrains Mouillard » situés sur un secteur classé constructible d'une superficie d'environ 5000 m²., une « dent creuse » identifiée comme telle lors de la réalisation du Plan Local d'Urbanisme en 2014, L'ensemble foncier enfin constitué, et après échange d'une parcelle avec Madame et Monsieur Bedel, la commune va pouvoir urbaniser le secteur et mettre

en vente 5 ou 6 parcelles sur 3200 m² constructibles.

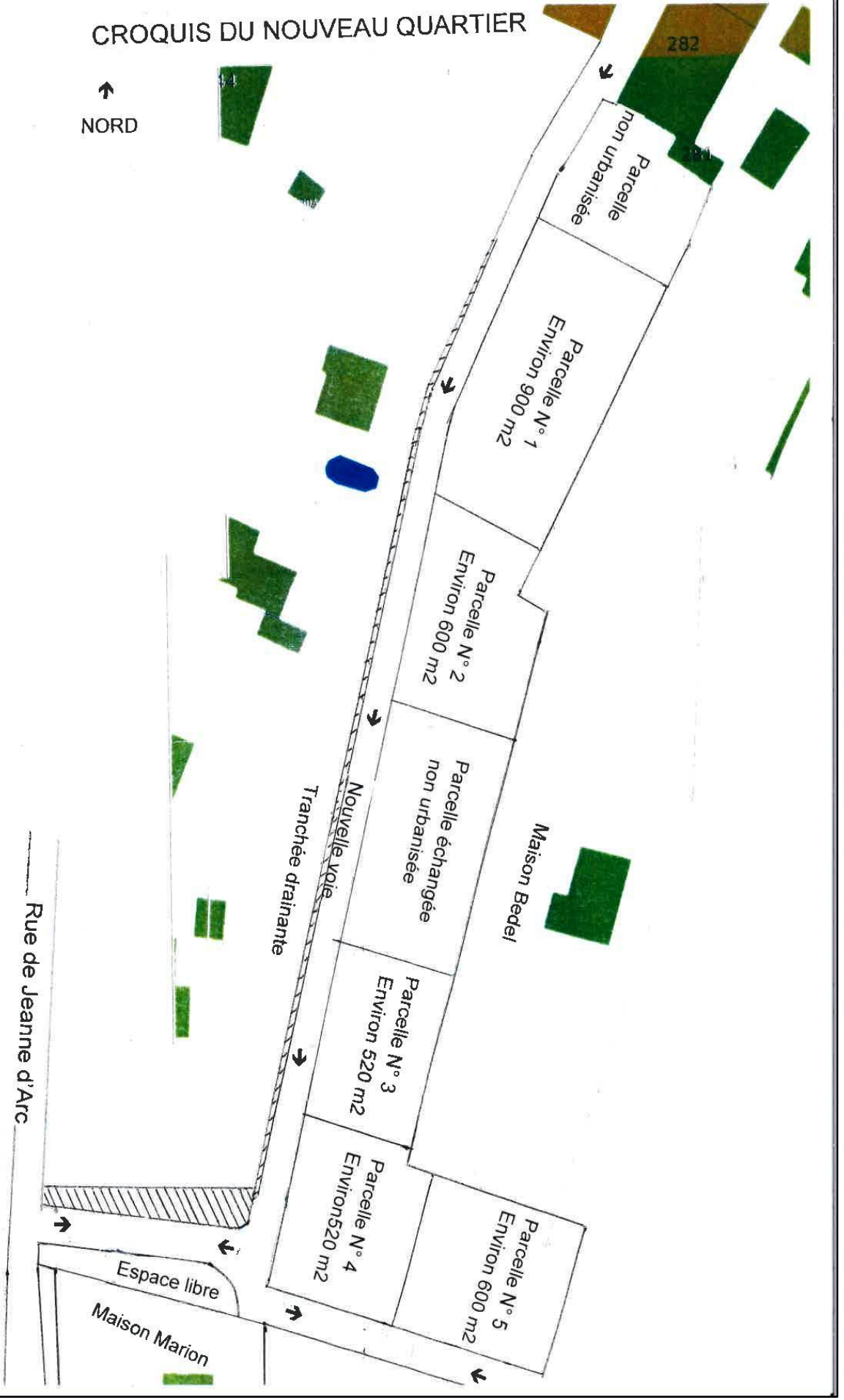
Les études préliminaires ont été réalisées ces derniers mois, avec une consultation des habitants du quartier. Ils ont montré une certaine inquiétude quant à la construction de nouvelles maisons, mais le plan prévu permettra de limiter au maximum les éventuelles nuisances. La disposition des équipements, et notamment le tracé de la voie d'accès en sens unique éloigneront les futures maisons des plus proches riverains. Deux espaces non construits sont prévus à chaque extrémité nord et sud du lotissement. Ils permettront de donner un aspect plus ouvert à l'ensemble, malgré le souci de densification et d'économie de terrain. Une fois aménagés, ils

pourront en partie être utilisés comme parkings. De la même façon, le terrain échangé avec Madame et Monsieur Bedel permettra de rompre un alignement des constructions qui aurait pu paraître monotone.



CROQUIS DU NOUVEAU QUARTIER

↑
NORD



La voirie comportera une voie de circulation voiture en sens unique et sur le côté une voie piétonne qui permettra une liaison « douce » entre le centre du village et le terrain de jeux. Elle pourra dans le futur s'ouvrir sur le chemin des Vieux Monts et les sentiers de randonnées en forêt.

Les réseaux secs et humides (distribution d'électricité, téléphonie, eau potable et assainissement) seront placés en tranchée sous la voirie.

Du fait de la disposition en longueur de ces terrains, les frais occasionnés par l'urbanisation sont importants. La commune, avant de prendre la décision de créer ce quartier, a fait établir des devis ouverts à consultation parce que dépassant 90 000 €. Les frais les plus importants sont occasionnés par les études préparatoires (étude de sol, travaux de géomètre, dossier du permis d'urbaniser) et par la réalisation de la voirie et des réseaux. Il faut leur ajouter l'achat des terrains et les frais notariés.

La commune n'a pas pour vocation de réaliser des bénéfices sur une telle opération. La création de terrains constructibles est un service rendu d'une part à ceux qui désirent se rendre propriétaires d'une maison individuelle, et d'autre part à la commune qui se verra enrichie de nouveaux habitants et, je le souhaite, d'un dynamisme renouvelé.

Cependant, au vu des capacités d'investissement de notre commune et de ses contraintes budgétaires, il sera nécessaire d'ouvrir une ligne de crédit afin de financer les travaux avant que la vente des parcelles ne vienne rembourser les frais ainsi occasionnés. Dans le même temps, nous nous tournerons vers nos partenaires habituels pour des demandes de subventions : ECLA en ce qui concerne la réalisation de la voirie, le SIDEC pour l'installation des réseaux d'électricité, d'éclairage public et de téléphonie.

Le début des travaux devrait avoir lieu à l'automne.

RAPPEL A TOUS LES HABITANTS



Le retour des beaux jours est aussi celui des tondeuses et autres machines de jardinage.

Je vous rappelle la législation en vigueur concernant les horaires d'utilisation de ces engins, souvent bruyants, en citant une partie de l'arrêté préfectoral du 13 mars 2012 :

Les travaux de bricolage et de jardinage utilisant de appareils à moteur thermique ou électrique sont autorisés :

Jours de semaine (du lundi au samedi) de 8H à 12H et de 13H30 à 20H00

Dimanches et jours fériés : de 10 à 12 H 00

L'utilisation de ces appareils est donc proscrite en dehors de cet horaire.

Merci de respecter ces horaires pour le confort de tous.

Pannessières est un village dont on loue le calme, conservons-le.

Le nouveau tracteur

Le tracteur de la commune ayant subi une grave panne, il a semblé préférable de le faire reprendre en l'état par un concessionnaire et d'acquérir un outil neuf.

Trois concessionnaires ont été approchés et nous ont fourni trois offres de prix pour des machines équivalentes. Après une première approche et la consultation de trois concessionnaires locaux, nous avons choisi le prix le plus bas pour des tracteurs équivalents. Le remplaçant sera donc un engin de marque New Holland, d'une puissance de 90 CV, acheté pour la somme de 33 000 € HT. Cette somme a été intégralement empruntée auprès de la Banque Populaire, un emprunt remboursable en 10 ans au taux de 0,72%. Il nous semble difficile, malgré le coût élevé et l'impact sur nos finances, de nous passer d'un tel outil. Le seul entretien des abords des routes (plus de 12 km), effectué deux fois par an au moins, reviendrait à une somme plus élevée que le montant de l'emprunt ...



Bilan des bons cadeaux de Noël offerts à nos Aînés

Pour Noël 2020, 74 personnes ont bénéficié d'un bon cadeau de 25 euros offert par la municipalité, à utiliser, au choix, auprès des commerçants ou producteurs du village ci-dessous :

Jul, un compagnon des abeilles
Apiculteur Jurassien
50 chemin de la poste - La lième
39570 PANNESSIERES
03 84 48 89 68 / 06 02 51 81 64
julien.compagnon39@gmail.com
MATÉRIELS, MIELS, ESSAIMS, ALIÈRES...
Du lundi au Samedi : 8h-12h / 14h-18h

Daniel Brocard
CÔTES DU JURA
danielbrocard@orange.fr
Tél. 03 84 43 04 67 • Port. 06 70 72 61 90
39570 PANNESSIERES • JURA

L'EATINÉRANT
PARISOT Benoît
06 83 11 12 11
www.leadinerant.fr
Siège social: 22 chemin de châtillon 39570 Pannesières
Traiteur, Chef à domicile, Food Truck

Hostellerie des Monts Jura
Chambres rénovées - Télévision écran plat - Wifi gratuite
Cuisine traditionnelle et régionale
Terrasses couvertes ou en plein air
Accueil groupe - Salle de réunions
Parking privé et garages fermés
400, Route du Belvédère - 39570 Pannesières
Tél. 03 84 43 10 03 - Fax 03 84 24 87 37
hotel.montjura@gmail.com - www.hotel-montjura.fr

70 personnes ont utilisé le bon cadeau qui leur a été attribué et il semble que cette opération ait été appréciée car des remerciements nous ont été adressés.

Nous en sommes ravis et cela nous a conforté dans notre choix, vu les conditions restrictives particulières liées à la pandémie.

Seul bémol qu'il convient de préciser, les bons cadeaux n'ont pas pu être utilisés au restaurant «Hostellerie des Monts Jura », celui-ci étant malheureusement fermé durant toute la durée de validité du bon cadeau.

Nous espérons vivement que, pour l'année 2021, nous pourrions à nouveau partager le traditionnel repas communal car cet agréable moment de convivialité nous a beaucoup manqué.

Nous vous informons par ailleurs que nous avons d'ores et déjà prévu d'organiser la fête de Noël des enfants le samedi 18 décembre 2021 et avons déjà retenu l'intervenant. Pourvu que le spectacle de magie, prévu puis annulé en 2020, puisse cette année faire la joie des enfants

TRAVAUX

Toit Remise

Depuis quelques jours, la présence d'une grue dans l'entrée de la cour de la mairie signale les travaux de reprise du toit de la remise. Le charpentier du village, Monsieur Morel, a été choisi pour réparer cette toiture qui présentait de nombreuses fuites. Le devis est établi à 22 800 €. La charpente est en partie changée, les petites tuiles récupérées. Ainsi protégé, le bâtiment gardera son aspect traditionnel et pourra dans l'avenir être dévolu à un autre usage.



Enfouissement réseau Rue Jeanne d'Arc

Le projet de construction du lotissement doit être accompagné d'un renforcement de la distribution d'électricité dans le secteur. Aujourd'hui déjà, d'après les services d'Ennedis, la ligne semble faible pour alimenter les rues de Jeanne d'Arc et des champs Fleury.

Le projet d'enfouissement est à l'étude, porté par les services du SIEC qui finance entièrement le renforcement du réseau pour une somme d'environ 80 000 €. La nouvelle ligne sera enfouie sous la chaussée. Se pose le problème de l'effacement complet des autres lignes, téléphonie et éclairage public. Le coût pour la commune serait d'environ 30 000 €, ce qui serait une lourde charge dans le contexte budgétaire actuel. La commune profiterait de ces travaux pour reprendre le profil et le revêtement de la rue de Jeanne d'Arc qui est aujourd'hui en très mauvais état. Cependant, les futurs travaux de séparation des eaux usées et des eaux pluviales sont également prévus. On ne pourra donc pas mettre en place un revêtement définitif. De plus, les riverains se plaignent de la trop grande vitesse des véhicules sur cette voie pourtant déjà étroite. Faudra-t-il prévoir un dispositif pour ralentir les voitures ? La solution serait de coordonner les divers travaux ... et de trouver un financement. Affaire à suivre ...



Travaux égouts : séparatif à La mouille, future station, rappel aux exploitants agricoles.

Devant l'état fortement détérioré à la fois de la station d'épuration route de Mercenet et des réseaux d'eaux usées, la régie d'ECLA qui a en responsabilité le bon fonctionnement de l'assainissement a pris la décision de restructurer en grande partie les installations de Pannessières tout en mettant en place un nouveau schéma directeur.

Dans un premier temps, les travaux auront lieu sur le chemin de La Mouille. En effet, en plus des eaux de ruissellement, une source vient ajouter des eaux propres aux égouts. Cet afflux d'eau est néfaste au bon fonctionnement de la station et il convient de séparer en deux réseaux distincts eaux usées et eaux propres. C'est d'ailleurs un travail qui se poursuivra progressivement sur l'ensemble du village.

Les études liées au renouvellement de la station sont en cours. Une lagune complètement rénovée doit être construite sur le site même de l'existante, sans doute au cours de l'année prochaine. Notre commune est classée en Zone Rurale à Revitaliser, ce qui permet de profiter de subventions importantes dans ce cas précis de transport et de traitement des eaux usées. Une nouvelle station permettra de traiter de manière plus efficace les effluents du village. Par contre, ni cette nouvelle lagune, ni la station de La Lième ne seront en mesure de recevoir les effluents agricoles ou viticoles. Les exploitants devront traiter eux-mêmes les eaux usées en provenance de leurs exploitations. Ils recevront d'ailleurs à ce sujet une note conjointe des services de l'assainissement d'ECLA et de la commune.



Etat actuel de la station de lagunage.

En bref

Quelques mots sur le cimetière...

Le conseil municipal a décidé de faire le point sur les concessions du cimetière et une liste d'informations les concernant a été établie. Cette dernière a permis de mettre en évidence qu'une vingtaine de concessions étaient arrivées à échéance, certaines depuis assez longtemps.

Il est donc prévu, d'une part, de rechercher et contacter les familles concernées, d'autre part, d'actualiser le plan du cimetière, et enfin d'établir et conserver une liste à jour de toutes les concessions.

Maison Mouillard : quel devenir ?

La commune s'est rendue propriétaire de la maison de Roger Mouillard. Inhabitable aujourd'hui, elle devra être complètement rénovée avant d'accueillir de nouveaux locataires. Du fait de sa situation au centre du village, porte ouverte sur le futur lotissement, sa destination est source de réflexions. Une intéressante proposition vient de nous parvenir des services départementaux. Il s'agit de développer l'habitat inclusif. Une formule où, dans un même immeuble, on offre des petits logements souvent réservés aux aînés. Les locaux sont conçus pour faciliter au maximum les déplacements et une partie commune permet aux habitants de se réunir.

La taille et la structure du bâtiment permettraient sans doute de créer ce type de logement au centre du village, dans un lieu calme agrémenté au sud d'une belle terrasse. Quatre entités pourraient être construites sur un même niveau, le rez-de-chaussée étant utilisé pour les communs.

La commune n'est pas en capacité aujourd'hui de mener ce projet. Le conseil envisage une rencontre avec les services du département pour plus d'informations

Transports scolaires

Le temps est venu d'inscrire les enfants pour les transports scolaires 2021 / 2022. La demande de carte doit être réalisée sur Internet avant le 15 juillet 2021. Pour les enfants du primaire : www.tallis.fr.

Pour les enfants du secondaire : www.bourgognefranche-comte.fr

ETAT CIVIL

Décès

Madame Lemaitre

Naissances

Jasmine Debruynne.

Evan Baujard.

Louison Weyer

Mariage

Julia Clerc et Heitor Sasaki Ferreira